



Doc. 14217
24 janvier 2017

Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne

Amendement¹ n° 8

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, au début du paragraphe 7.4.2, ajouter les mots suivants:

«à reconnaître que les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs de la cyberdiscrimination et de la haine en ligne et;»

Note explicative

La proposition de résolution «protéger les enfants contre le racisme et le discours de haine» (Doc. 14040) est prise en considération dans le rapport de Mme Maij. L'amendement vise à renforcer cet aspect.

1. 2017 - Première partie de session

